

**Déclaration constitutive du
« Comité du 9 décembre 1905 »**

Nous, associations, organisations ou citoyens du département de l'Ain, pour des raisons historique, éthique, philosophique ou politique nous avons fait le choix de défendre la Laïcité activement et sans concession.

Pour nous, la Laïcité sans épithète : concept d'un art du "vivre ensemble" dans l'harmonie et pour la paix, est le ciment de la République.

La morale laïque tend à être universelle, elle est tout à la fois une philosophie utopique, une règle de conduite fondée sur le respect de l'autre et de soi même, elle est un idéal positif qui permet à chacun d'assurer sa citoyenneté.

Réunis en assemblée librement composée à l'initiative du Comité Départemental d'Action Laïque (CDAL 01), nous constatons que la Laïcité, valeur intrinsèque de la République, est encore aujourd'hui souvent attaquée et bafouée

Nous décidons de nous constituer en comité dans le but de promouvoir, favoriser et coordonner toutes actions et manifestations permettant de faire connaître la loi du 9 décembre 1905 et commémorer l'avènement de cette loi dite de "Séparation des églises et de l'état".

Bourg en Bresse le 18 novembre 2004

LOI 1905

Comité du 9 décembre 1905

ADHESION 2007

Nom : Prénom :

Association :

Adresse :

..... Tél :

Adresse Courriel :

désire adhérer au **"Comité du 9 décembre 1905"**.

adhésion individuelle (10,00 €)

adhésion d'association (20,00 €)

et/ou verse une contribution financière de : €
(montant à votre libre appréciation)

Chèque à l'ordre de : "Comité du 9 décembre 1905"

Fait à : le :

Signature :

A retourner au siège de l'association :

42, rue Charles Robin
01006 BOURG EN BRESSE CEDEX